

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur CC COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORTES SUD PERIGORD situé sur la commune de EYMET.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Butternut (A livrer 15 kg à issigeac et 3 kg à faux) certifié Bio ou équivalent 18Kg (réponse le 27/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 05/01/2021 - 9 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Confit de poule (A livrer 11 poches à issigeac et 3 poches à faux) 42Kg (réponse le 27/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 05/01/2021 - 9 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Kiwi (A livrer 220 à issigeac et 60 à faux) certifié Bio ou équivalent 280Unité(s) (réponse le 27/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 05/01/2021 - 9 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Oignon (A livrer 2 kg à issigeac et 1 kg à faux) certifié Bio ou équivalent 3Kg (réponse le 27/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 05/01/2021 - 9 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Pâté de campagne (A livrer à issigeac les 9 kg.) certifié Bio ou équivalent 9Kg (réponse le 27/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 05/01/2021 - 9 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Pomme de terre (conditionnées en frite qualibre 8. A livrer 35 kg à issigeac et 10 kg à faux.) certifié Bio ou équivalent 45Kg (réponse le 27/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 05/01/2021 - 9 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Pomme de terre (Pour potage. A livrer 10 kg à issigeac et 5 kg à faux) certifié Bio ou équivalent 15Kg (réponse le 27/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 05/01/2021 - 9 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Yaourt aromatisé (A livrer 220 à issigeac et 60 à faux. Parfum divers) 280Unité(s) (réponse le 27/12/2020 au plus tard) – Livraison le : 05/01/2021 - 9 jours de délai de livraison

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : livraison sur deux sites obligatoires : cuisine scolaire d'Issigeac et cuisine scolaire de Faux de 8h à 12h

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (euro HT TTC) – 40%
- Qualité du produit (traçabilité) (0 intermédiaire = meilleure note) – 20%
- Mode de production des denrées (agriculture biologique ou équivalent) (certification exigée) – 10%
- Performance en matière de protection de l'environnement (emballage et conditionnement) (reprise des emballages) – 10%
- Qualité du produit (fraicheur) (DLC valide 10 jours à compter de livraison) – 10%
- Qualité du produit (maturité) (ramassé vieille de livraison) – 10%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- CC COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORTES SUD PERIGORD
- JEROME BETAILLE
- 23 AVENUE DE LA BASTIDE
- 24500 EYMET
- Responsable des achats : YANNICK BIGOT
- Téléphone : 05 53 73 30 07
- Courriel : ccpsp.cantine.issigeac@orange.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif compétent : Périgueux